

DVRH : Premier degré - Rentrée 2013

Affectation des personnels enseignants spécialisés à :

- **Mayotte,**
- **Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna,**
- **Polynésie Française**

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH – 01/10/2012

**Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte –
rentrée 2013**

Références : BO n°33 du 13.09.2012

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2012 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un poste à **Mayotte**.

Attention :

Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis, en trois exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le 14 décembre 2012, délai de rigueur

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH – 01/10/2012

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants spécialisés du premier degré – rentrée de février 2013

Références : BO n°33 du 13.09.2012

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

A l'attention des enseignants spécialisés du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2012 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à **un poste en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna** à la rentrée scolaire de février 2013.

Attention :

Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le 14 octobre 2012, délai de rigueur

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

DVRH – 01/10/2012

**Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés
du premier degré – rentrée de février 2013**

Références : BO n°33 du 13.09.2012

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2012 portant mention des modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2013.**

Attention :

Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le 3 décembre 2012, délai de rigueur

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH